



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28

N° 4 – FINANCES

**Budget principal et
budgets annexes : vote
du budget primitif 2024**

Rapporteur :

M. Etcheverry, 1^{er}
adjoint

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Monique Labattut, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Bruno Garraialde conseiller municipal délégué à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne conseiller municipal délégué à Jean François Irigoyen, maire
- Nicolas Charrier, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale

Date de la convocation : 19 janvier 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Sylvie Dargains a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°4 – FINANCES

Budget principal et budgets annexes : vote du budget primitif 2024

M. Pello Etcheverry, adjoint, expose :

⇒ Budget principal :

Le projet de budget primitif 2024 du budget principal de la Commune s'élève à 44,7M€ répartis de la manière suivante :

- 27,6M€ en section de fonctionnement
- 17,1M€ en section d'investissement

BUDGET PRINCIPAL en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	24 986 050,00	26 860 194,00	16 097 842,48	14 223 698,48	41 083 892,48	41 083 892,48
Opérations d'ordre	2 654 144,00	780 000,00	1 030 000,00	2 904 144,00	3 684 144,00	3 684 144,00
Opérations de l'exercice (A)	27 640 194,00	27 640 194,00	17 127 842,48	17 127 842,48	44 768 036,48	44 768 036,48
Résultats reportés N-1 (B)						
Restes à réaliser (RAR) (C)						
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	27 640 194,00	27 640 194,00	17 127 842,48	17 127 842,48	44 768 036,48	44 768 036,48

⇒ Budget annexe du camping municipal :

Le projet de budget primitif 2024 du budget annexe du camping municipal s'élève à 674K€ répartis de la manière suivante :

- 517K€ en section d'exploitation
- 157K€ en section d'investissement

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL en euros HT	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	372 375,00	488 000,00	127 244,00	11 619,00	499 619,00	499 619,00
Opérations d'ordre	145 125,00	29 500,00	29 500,00	145 125,00	174 625,00	174 625,00
Opérations de l'exercice (A)	517 500,00	517 500,00	156 744,00	156 744,00	674 244,00	674 244,00
Résultats reportés N-1 (B)						
Restes à réaliser (RAR) (C)						
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	517 500,00	517 500,00	156 744,00	156 744,00	674 244,00	674 244,00

⇒ **Budget annexe du Jardin botanique :**

Le projet de budget primitif 2024 du budget annexe du jardin botanique s'élève à 212K€ uniquement en section de fonctionnement :

BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	212 385,00	212 385,00	0,00	0,00	212 385,00	212 385,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice (A)	212 385,00	212 385,00	0,00	0,00	212 385,00	212 385,00
Résultats reportés N-1 (B)						
Restes à réaliser (RAR) (C)					0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	212 385,00	212 385,00	0,00	0,00	212 385,00	212 385,00

⇒ **Budget annexe Petite Enfance :**

Le projet de budget primitif 2024 du budget annexe de la petite enfance s'élève à 575K€ uniquement en section de fonctionnement :

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	575 740,00	575 740,00	0,00	0,00	575 740,00	575 740,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice (A)	575 740,00	575 740,00	0,00	0,00	575 740,00	575 740,00
Résultats reportés N-1 (B)						
Restes à réaliser (RAR) (C)						
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	575 740,00	575 740,00	0,00	0,00	575 740,00	575 740,00

Les maquettes budgétaires des différents budgets (annexes à consulter) sont jointes à la présente délibération, de même que les documents budgétaires suivants :

- Un rapport de présentation (annexe 3) qui permet d'appréhender dans le détail les éléments du budget primitif 2024 de chaque budget,
- La note brève et synthétique sur les informations essentielles du budget primitif 2024 (annexe 4) telle que prévue à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les budgets primitifs 2024 du budget principal et des budgets annexes camping municipal, jardin botanique et petite enfance de la commune de Saint-Jean-de-Luz au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », tels que détaillés dans le rapport de présentation joint (annexe),

- D'approuver la note brève et synthétique sur les informations essentielles du budget primitif 2024 telle que prévue à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales jointe à la présente délibération (annexe).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, Administration générale, Ressources humaines » du 11 janvier 2024,
- Approuve les budgets primitifs 2023 du budget principal et des budgets annexes camping municipal, jardin botanique et petite enfance de la commune de Saint-Jean-de-Luz au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », tels que détaillés dans le rapport de présentation joint (annexe),

Budget principal

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :

Dépenses

Adopté à 25 voix

8 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier, M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

Recettes

Adopté à 25 voix

8 contre (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier, M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement :

Dépenses

Adopté à 25 voix

8 contre (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier, M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

Recettes

Adopté à 25 voix

8 contre (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier, M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

Budget annexe du camping municipal

Adopté à l'unanimité

Budget annexe du jardin botanique

Adopté à 29 voix

4 contre (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

Budget annexe de la Petite enfance

Adopté à l'unanimité

- Approuve la note brève et synthétique sur les informations essentielles du budget primitif 2023 telle que prévue à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales jointe à la présente délibération (annexe).

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

